



Sommaire

Vaclav Havel, la transition démocratique, le printemps arabe
Le « Six Pack » et le renforcement de la gouvernance économique européenne
Un nouveau traité pour renforcer l'Union économique et monétaire
Énergie solaire de photosynthèse ou végétale
Assurances : la fin des tarifs distincts selon le sexe de l'assuré

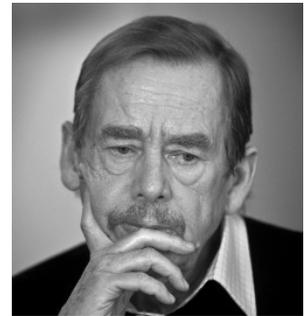
Vaclav Havel, la transition démocratique, le printemps arabe

Vaclav Havel est une figure de l'histoire européenne du dernier demi-siècle. Il est mort le 18 décembre 2011, 20 ans juste après l'effondrement de l'Union soviétique. Le peuple n'attendit pas les hommages officiels pour se retrouver en masse sur la place Venceslas où, jadis, il haranguait la *révolution de velours*. Figure emblématique du dissident, puis chef d'État et philosophe politique, il fut, tour à tour, acteur et théoricien de la transition démocratique en Europe. Son expérience et ses analyses pourraient-elles nous aider à comprendre cette autre transition démocratique que tentent les peuples qui vivent le printemps arabe ?

Vaclav Havel appartient, avec Andreï Sakharov, Elena Bonner, Lech Walesa et quelques autres, à cette phalange de résistants qui, seulement armés de leurs convictions et de leur courage, entreprirent, en s'appuyant sur la *Déclaration finale de la Conférence d'Helsinki*, d'abattre les régimes autoritaires qui dominaient cette partie de l'Europe depuis les accords de Postdam et de Yalta. Sans Facebook mais avec leurs *samizdats*, ils contribuèrent à la réunification de notre continent.

Jeune intellectuel révolté par l'écrasement de la démocratie à Budapest et à Prague, il expérimenta, dès 1963 dans le théâtre, l'efficacité de la dérision contre la façade légaliste du régime. En réseau avec d'autres dissidents, fondateur de la *charte 77*, il révèle en 1978, avec *"Le pouvoir des sans pouvoir"*, celui de la résistance morale d'individus, armés de leur foi dans la démocratie et les droits de l'homme, à un système autoritaire. Toute une gamme d'actes individuels de désobéissance peuvent prendre au piège un pouvoir qu'ils mettent en demeure de respecter les engagements qu'il a pris en signant la *troisième corbeille* des accords d'Helsinki (respect de l'État de droit, des droits fondamentaux, élections libres...).

Le dissident devient chef d'État. Président de la *République fédérative tchèque et slovaque* de décembre 1990 à juillet 1992, puis, après la séparation des deux nations qu'il vécut comme un échec, Président (le premier) de la *République tchèque* de février 1993 à février 2003, il participe au plus haut niveau à la transformation des pays d'Europe centrale, candidats à, puis membres de l'Union européenne. Mais la chute du communisme ne conduit pas directement à la démocratie. Sa réflexion, assez pessimiste, (*"À vrai dire.... livre de l'après pouvoir"*, 2007) concerne, en partie aussi, l'ensemble des pays de l'Union. C'est pour ces sociétés libres, prospères, social-libérales, qu'il crée le concept de *"post-totalitarisme"*, résultat de *"la rencontre historique de la dictature et de la société de consommation"* et cause de la crise de la civilisation européenne, qui conduit au pouvoir bureaucratique, avatar de la *modernité industrielle* en Occident.



Vaclav Havel, Prague, 24.11.2009

Vaclav Havel fut, avec Joschka Fischer et Valéry Giscard d'Estaing, parmi les premiers hommes d'État européens à défendre, dès le début des années 70, le projet d'une constitution européenne qu'il voulait, déclarait-il devant le Sénat français en 1999, *"courte"*, *"inspirée"*, *"intelligible à tous"* et axée sur la *"parlementarisation"* et la *"fédéralisation"*.

Acteur et penseur de la transition démocratique en Europe à la fin du XX^{ème} siècle, Vaclav Havel est une référence, non seulement dans les cercles progressistes ou à Harvard, mais partout dans le monde où le totalitarisme est encore oppressif et l'autoritarisme pesant : à Pékin où la *"charte 77"* a inspiré la *"charte 08"*; à Téhéran... Peu de temps avant sa mort, il avait signé un appel à l'opposition russe à s'unir contre les manipulations électorales. L'un de ses derniers visiteurs fut le Dalai Lama.

Le personnel politique qui a renversé les régimes autoritaires des pays de l'Europe centrale et orientale *"faisait un rêve"* lui aussi : celui de la liberté, de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme, de l'État de droit, un rêve renforcé par l'image (embellie) des sociétés de l'Europe occidentale et par les valeurs affichées par l'Union

Directeur de Publication : Jean Vergès, Président du Mouvement européen-Provence (ME-P-Provence)

Rédacteur en Chef : Daniel Suzan (ME-P-Provence)

Contact email : lesnouvelles.mep@free.fr

Secrétaire de Rédaction : Annie Giraud-Héraud (ME-P-Provence)

Ont participé à ce numéro : Gérard Druésne, Colette Galleron, Annie Giraud-Héraud, François Giraud-Héraud, Jean Vergès

[Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email](#)

européenne. Il a été efficacement aidé par les principes de la *Déclaration d'Helsinki* de 1975 issue de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*. Les opinions publiques de ces pays, en majorité, adhéraient à ces principes et étaient favorables à l'adhésion à l'Union européenne.

Lorsque les régimes communistes minés par le doute et qui n'étaient plus décidés à se défendre avec la violence des années 50 s'effondrèrent, la relève était prête. On la trouva dans les organisations de la dissidence et dans le ralliement du personnel en place. Les anciens dissidents se montrèrent fidèles aux idéaux qui avaient porté leur combat. La transition se fit en général sans règlement de compte. Si l'on écarte le « drame yougoslave » qui relève d'une autre problématique dans laquelle les facteurs ethniques et culturels ont joué un rôle essentiel, on peut estimer que c'est la réunion de tous ces facteurs et l'aide économique et juridique de l'Union qui a permis aux pays d'Europe centrale d'accomplir leur transition vers la démocratie pluraliste, l'État de droit et l'économie de marché sans sombrer dans le chaos.

L'écllosion des *printemps arabes* se déroule dans des conditions très différentes. Les premiers changements auxquels on assiste ne permettent pas encore d'en saisir la ligne directrice. Tout au plus peut-on en relever quelques aspects. C'est à la spontanéité des soulèvements populaires que revient le mérite des insurrections arabes et non aux suggestions de l'Europe. Ces insurrections ont néanmoins eu lieu au nom de valeurs dont certaines avaient été proclamées en commun par les pays méditerranéens et par les pays membres de l'Union européenne dans la *Déclaration de Barcelone* de 1995, dans le cadre du *Partenariat euro-méditerranéen* : l'État de droit, la démocratie, les droits de l'homme, les libertés fondamentales (libertés d'expression, d'association, de pensée, de conscience et de religion...) "*dans le respect des caractéristiques des valeurs et des spécificités propres à chacun...*".

Les révolutions profitent rarement à ceux qui les ont commencées. La lame de fonds électorale des partis islamiques a surpris. Elle ne l'aurait pas dû. Elle résulte, certes, de facteurs circonstanciels : l'enracinement de ces partis dans la société, la supériorité de leur organisation, l'éparpillement des voix « laïques »... ; et sans doute aussi l'aide extérieure. Mais elle traduit surtout une réalité : ces formations islamiques expriment des valeurs profondes partagées par la grande majorité des peuples de ces pays : celles de la civilisation arabo-musulmane. Que l'avenir soit écrit ou non, le *printemps arabe* n'évitera le chaos que s'il concilie les valeurs islamiques (puisque ces nouveaux dirigeants déclarent vouloir s'inspirer de la *charia*) avec celles que les élites de ces pays ont accepté de partager avec l'Occident, en particulier avec leurs partenaires européens. C'est une aventure à laquelle nos peuples ne sont pas préparés.

Jean Vergès, Président du Mouvement européen-Provence

Dans une littérature déjà très abondante sur le *printemps arabe* on lira avec intérêt trois ouvrages de juristes francophones :

- Yadh BEN ACHOUR, *La deuxième Fâtiha : l'islam et la pensée des droits de l'homme*, P.U.F. Paris, 2011, 194 p.
- Mohamed CHARFI, *Islam et Liberté : le malentendu historique*, Albin Michel. Paris, 1998, 272 p. Rééd. Casbah Editions. Alger, 2002.
- Ahmed MAHIOU (sous la direction de), *L'État de droit dans le monde arabe*, CNRS Editions. Paris, 1997, 402 p.

Le « Six Pack » et le renforcement de la gouvernance économique européenne.

Le **Six Pack** consiste en cinq règlements et une directive en date des 8 et 16 novembre 2011 entrés en vigueur le 13 décembre. Il vise à rendre effectif le *Pacte de stabilité et de croissance*, innovation phare du traité d'Amsterdam mais dont le volet correctif – la procédure pour déficit excessif – a été rendu pratiquement inopérant par le comportement du Conseil. En novembre 2003, en effet, celui-ci avait refusé de « condamner » l'Allemagne et la France qui se trouvaient pourtant dans cette situation, accréditant ainsi l'idée que la conduite à son terme ultime de la procédure dépendait en définitive du bon vouloir des gouvernements eux-mêmes.

Le nouveau dispositif intègre le *semestre européen* mis en œuvre pour la première fois en 2011, obligeant les États membres à présenter avant le 30 avril leurs programmes de stabilité (zone euro) ou de convergence (pays hors zone euro), le Conseil vérifiant pour chacun que la *trajectoire d'ajustement* choisie pour la réalisation de son *objectif à moyen terme* est la plus appropriée. En cas d'écart important, et afin d'empêcher l'apparition d'un déficit excessif, la Commission recommande au Conseil d'adopter une décision et s'il ne le fait pas, la décision est réputée adoptée sauf si le Conseil décide de la rejeter dans les dix jours. C'est la fameuse procédure de la *majorité inversée* qui donne à l'application des règles un caractère semi-automatique et renforce leur crédibilité et leur force dissuasive, et qui s'applique aussi si le Conseil décide d'infliger à l'État concerné une sanction financière (uniquement pour les pays de la zone euro) sous la forme de la constitution d'un dépôt portant intérêt (0,2% du PIB du pays). Dans le déclenchement de la procédure pour déficit excessif, l'accent sera mis sur le critère de la dette publique alors que seul celui du déficit public – dépassement du seuil de 3% du PIB – était pris en considération jusqu'à présent, l'État membre dont la dette dépasse 60% du PIB devant prendre les mesures pour la réduire à un rythme satisfaisant. Si un État membre est en situation de déficit excessif et ne prend pas dans le délai fixé par le Conseil les mesures correctives, celui-ci peut lui imposer un dépôt ne portant pas intérêt ou une amende (0,2% du PIB) selon la règle de la majorité inversée (majorité qualifiée). Les montants correspondants seront affectés au **Fonds européen de stabilité financière (FESF)**, puis au **Mécanisme européen de stabilité (MES)** lorsqu'il aura commencé à fonctionner.

Le **Six Pack** crée par ailleurs une nouvelle procédure sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques excessifs, partant de l'idée ambitieuse selon laquelle le renforcement de la surveillance budgétaire est insuffisant et qu'il faut élargir le *périmètre de surveillance des politiques économiques*. Un mécanisme d'alerte est mis en place afin de permettre la détection précoce de ces déséquilibres au moyen d'un tableau de bord comportant un ensemble d'indicateurs accompagnés de seuils d'alerte. L'État touché par un déséquilibre excessif doit présenter un plan de mesures correctives et le Conseil, s'il ne l'approuve pas, lui infligera une sanction financière (pays de la zone euro), sous la forme d'un dépôt portant intérêt ou d'une amende annuelle (0,1% du PIB), selon la procédure de la *majorité inversée*.

*Gérard Druésne Professeur des Universités à Sciences-po à Aix-en-Provence
Directeur général honoraire de l'Institut européen d'administration publique (Maastricht)*

Un nouveau traité pour renforcer l'Union économique et monétaire

25 des 27 États membres de l'UE se sont mis d'accord fin janvier sur un nouveau « **Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire** », visant à renforcer la discipline budgétaire et la surveillance au sein de la zone euro. Le Royaume-Uni avait, dès l'ouverture des discussions, manifesté son opposition à ce traité et la République Tchèque s'est désistée lors de la réunion du Conseil. Il introduit une règle limitant le déficit structurel annuel à 0,5% du PIB sur un cycle économique et une quasi automaticité des sanctions en cas de dérapage. Il donne une force juridique à la *règle d'or* de retour à l'équilibre des comptes publics (une *règle d'airain* disent certains !), qui devra être incorporée sous 12 mois dans les législations nationales à un niveau constitutionnel ou équivalent, sous contrôle de la Cour de justice européenne qui pourra sanctionner les contrevenants. Une partie du traité est consacrée à la gouvernance politique de la zone euro, fixant l'objectif d'une meilleure coordination des actions dans tous les domaines essentiels au bon fonctionnement de la zone. Il officialise à ce titre les futurs sommets de la zone euro. Le traité, ouvert à l'ensemble des États membres de l'UE, devrait être entériné lors du Conseil européen des 1 et 2 mars et entrer en application dès ratification par au moins 12 États membres de la zone euro.

Les députés européens ont de leur côté adopté à une large majorité une résolution critiquant ce nouveau traité, en regrettant notamment que l'accord se fasse en dehors du système communautaire : le traité est intergouvernemental, comme ceux mettant en place le **Fonds européen de stabilité financière (FESF)** et le **Mécanisme européen de stabilité (MES)**. Ils insistent sur la nécessité de prévoir des mesures en faveur de la croissance et de l'emploi et demandent à nouveau l'instauration d'eurobonds et d'une taxe sur les transactions financières qui viendrait alimenter le budget communautaire.

Toujours dans le cadre des dispositions prises pour sauvegarder la zone euro, un traité révisant le fonctionnement du Mécanisme européen de stabilité (MES) créé en 2011 pour succéder au FESF a été signé le 2 février et devrait entrer en application dès juillet. Le capital souscrit s'élève à 700 milliards d'euro (143 pour la France). Les prêts seront conditionnés à un programme de réforme dont l'exécution sera contrôlée par la Commission, la Banque Centrale Européenne (BCE) et le FMI. Les États demandant l'assistance du MES devront avoir au préalable ratifié le traité sur l'union budgétaire.

François Giraud-Héraud, Mouvement européen-Provence

Énergie solaire de photosynthèse ou végétale

Un des enjeux du développement des énergies renouvelables est de pouvoir remplacer en une génération humaine le pétrole fossile, de plus en plus difficile à extraire et donc de plus en plus rare et cher, par des biocarburants. Il s'agit dans le projet évoqué ici d'imiter la nature en produisant par photosynthèse une biomasse végétale se développant à partir du CO₂ émis par des sites industriels polluants.

Un prototype de production fonctionne en Espagne : à Alicante, la start-up **BIOFUELSYSTEM** associée à l'Université et à la cimenterie CEMEX a réalisé un complexe pétro-(algo)-chimique, le premier en Europe. Dans les bioréacteurs (100 tubes transparents hauts de 8m), des microalgues photosynthétiques croissent avec un bullage d'air et de CO₂ récupéré des fumées de la cimenterie. La population algale double en 24h. 50% de ce bouillon est récolté, filtré, centrifugé. L'eau récupérée est réinjectée dans les réacteurs et le reliquat, une pâte, est transformé par crackage* en pétrole de composition comparable à celle des pétroles fossiles. Après raffinage, le fuel léger obtenu est utilisable par les voitures et les avions ou pour des produits dérivés (engrais, plastiques).

Les responsables parlent de **dépollution et valorisation du CO₂**. Ils annoncent 2,2 tonnes de CO₂ absorbés pour produire 1 baril de pétrole (159 l). Après relargage dans l'atmosphère de 1,2 tonne (processus de fabrication puis combustions dans les moteurs), le bilan environnemental est de près d'une tonne de CO₂ neutralisée par baril

produit. Créé il y a 5 ans, Biofuel System démarre sa fabrication industrielle et compte produire 230.000 barils de pétrole bleu par an avec 170.000 tubes sur 40 hectares.

La rentabilité économique de ce biocarburant n'a pas échappé aux grands groupes pétroliers (EXXON, Shell,...) ou chimiques (BASF) : 3% de la biomasse algale peuvent fournir en sous-produits du crackage des acides gras essentiels de type omega3 qui se vendent 100.000 €/tonne. BASF peut donc afficher le prix défiant toute concurrence de 30 \$/baril. Des projets gigantesques éclosent dans les lieux ensoleillés de la planète, Hawaï, Australie, Israël, Europe (Alicante, la première, passe à la phase productive ; ENI, en Sicile, démarre un prototype). Quid de la France ? Des compétences (CNRS, IFREMER, CEA...) se sont associées dans Adebitech ; la Compagnie du Vent (GDF-SUEZ) lance une étude pour la création d'une installation-pilote en Camargue en milieu ouvert sur d'anciennes salines et compte arriver en 2013 à un « démonstrateur » puis, en 2015, au stade préindustriel ; dans le Morbihan, SAFEOL étudie la culture semi-industrielle de phytoplancton** dans un bassin. Des sommes considérables seront mobilisées par les industriels, les organismes de recherche et les Pouvoirs publics. Ce sera la promotion d'industries décarbonées grâce à la coopération de biomasses végétales n'enlevant rien à l'agriculture.

Colette Galleron, Docteur d'Etat (Physique et Biologie)
Mouvement européen-Provence

*Crackage : procédé de scission à hautes température et pression pour casser le pétrole lourd en produits légers.

** Le phytoplancton (comme certains végétaux) fournit aux animaux marins et terrestres les omega3 que ceux-ci ne savent pas synthétiser.

Le « **Paquet énergie climat** », ensemble de directives et règlements adopté en avril 2009 par le Conseil des ministres de l'UE, vise à assurer que l'Union atteigne d'ici 2020 l'objectif des **3 fois 20** : une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport au niveau atteint en 1990) ; une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique ; une part de 20% d'énergie renouvelable.

Pour le secteur des transports, fort consommateur d'énergie fossile, le dispositif prévoit une part de 10% d'énergie renouvelable, notamment par l'utilisation de biocarburants qui soient, d'une part, générateurs d'économies nettes de gaz à effet de serre, d'autre part, sans impact négatif sur la biodiversité, sur l'utilisation des sols et sur les ressources agricoles alimentaires. Critères auxquels ne répondent pas la plupart des biocarburants actuellement utilisés, particulièrement les biocarburants de première génération aujourd'hui très controversés : cf. <http://www.euractiv.fr/biocarburants-commissaire-climat-tire-sonnette-alarme-article>

Assurances : la fin des tarifs distincts selon le sexe de l'assuré

En mars 2011, la Cour de justice européenne rendait un arrêt interdisant au secteur de l'assurance la discrimination femmes - hommes dès le 21 décembre 2012. Fin décembre 2011, la Commission européenne a indiqué les conditions de mise en œuvre de "la règle des primes unisexes". En particulier, seuls les nouveaux contrats devront s'y conformer.

Les assureurs, relayés par la presse économique (*Les Échos, La Tribune*), soulignent la menace qui pèse sur le "principe clef de la segmentation tarifaire en assurance" et ils rappellent que, parmi les critères de risques retenus par les assureurs européens, le sexe n'est pas le facteur le plus discriminant. Une étude réalisée en juillet 2010 auprès d'Associations professionnelles pour la Commission européenne classe ainsi les facteurs de discrimination :

âge, 42% ; handicap, 38% ; origine ethnique, 16% ; sexe, 13% ; autres, 12%.

Ce qui va changer en fin 2012 : assurances auto : surcoût de prime estimé entre 9 et 11% pour les jeunes conductrices, (mais quid des jeunes conducteurs ?) ; assurances de prêts : des tarifs en hausse pour les femmes ; assurance vie ou de retraite : des rentes plus faibles pour les hommes ; complémentaires santé : peu de changements (tarifs unisexes déjà en vigueur dans la plupart des compagnies).

La levée des discriminations femmes - hommes est un juste combat. Mais, s'agissant des assurances, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de cette décision. Et l'on aimerait que les réelles discriminations lourdes et préoccupantes dont les femmes sont victimes soient levées avec autant de célérité par les institutions européennes.

Annie Giraud-Héraud, ME-France, Commission Égalité des Genres

Agenda

- ★ **Assemblée générale du Mouvement européen-Provence à Aix-en-Provence** Jeudi 1^{er} mars 2012 à 19 h
Maison de la vie associative – Le Ligourès – Salle 408
- ★ **Conférence Monique Moullé-Zetterström, élue « femme de l'année » au Danemark** Mercredi 15 février 2012 à 18h30
Restaurant Le Coton Rouge, 4, chemin du Coton Rouge 13100 Aix-en-Provence [Plus d'info](#) : 06 67 65 75 05

Contacts utiles

Mouvement européen-France <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence <http://mouveuropeprovence.free.fr/www/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-est http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille http://ec.europa.eu/france/marseill e/index_fr.htm